

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-07

Objet : Politique en faveur des seniors : création d'un « Pass Seniors ».

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjointe au Maire

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est dotée d'une politique volontariste pour améliorer le quotidien des seniors et promouvoir leur place dans la ville.

En février 2010, suite à un travail d'audit urbain mené avec ses partenaires, Metz décrochait le label « Bien vieillir-vivre ensemble » du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, venant reconnaître la qualité de son intervention. La Municipalité s'est ainsi engagée sur 4 ans dans la mise en œuvre de 10 engagements regroupés au sein de la charte pour le « bien vieillir-Vivre ensemble » à Metz qui se décline comme suit :

- L'habitat : prendre en compte les besoins des seniors dans l'aménagement des nouveaux quartiers, favoriser le maintien des seniors dans leur logement, faciliter l'accès des seniors à des logements adaptés à l'évolution de leur état de santé, accompagner la mobilité résidentielle.
- Vie sociale et solidarité : permettre aux seniors d'accéder directement à une information de proximité, lutter contre l'isolement des seniors et renforcer les solidarités, favoriser l'accès des seniors à la culture, aux sports et aux loisirs.
- Autonomie et mobilité : poursuivre l'accessibilité de la ville en prenant en compte les besoins des seniors, favoriser la mobilité des seniors en poursuivant l'accessibilité des transports collectifs, rendre les déplacements des seniors plus sûrs.

Le bilan de cette première étape de déploiement de la charte montre que la Ville de Metz tient l'essentiel de ses engagements. Il traduit le choix de la Ville de mettre en place un ensemble de dispositifs ayant pour but de favoriser le lien social en renforçant de manière prioritaire la prise en compte des séniors les plus vulnérables pour que chaque senior messin trouve sa place dans la Ville.

Un plan d'actions spécifiques a ainsi été mis en place pour lutter contre l'isolement des seniors. Il se traduit entre autre par la création d'un service spécifique au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, complété par un réseau collaboratif de solidarité (les bailleurs sociaux, les comités de quartier et les travailleurs sociaux) destiné à identifier les situations d'isolement ainsi que les difficultés des personnes âgées.

D'autres actions ont vu le jour. Un guide de préconisations en matière d'habitat et d'aménagement urbain a par exemple été élaboré. Destiné aux aménageurs, aux urbanistes et architectes publics et privés, il est devenu un des outils de travail du service urbanisme pour traduire les besoins des séniors dans les nouvelles opérations de construction.

La mise en accessibilité et l'adaptation des logements au vieillissement des seniors s'opèrent progressivement notamment dans le parc social, pilotées par la commission « logement » de la commission communale d'accessibilité regroupant l'ensemble des partenaires de la Ville.

Plus largement, toutes les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics et de l'espace public favorisent la mobilité des « personnes à mobilité réduite » et bénéficient ainsi à une partie des seniors, notamment les plus âgés. Outre les actions déjà réalisées, un plan pluriannuel de 12M€ a été adopté par le Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

Une information spécifique à destination des seniors a été structurée. Elle est accessible en proximité dans les mairies de quartier de la ville et diffusée par les agents d'accueil qui ont été formés pour apporter les réponses spécifiques aux attentes des seniors.

La mise en lumière des réalisations de la ville de Metz en matière de politique en faveur des seniors lui vaut la reconnaissance de l'Organisation Mondiale de la Santé pour sa capacité à créer des environnements urbains qui permettent aux seniors de rester actifs en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale de la Ville.

Ainsi, Metz rejoint des grandes Villes du Monde comme New York, Séoul, Genève, Mexico, Dublin, Berne, Manchester, ou Lyon pour la qualité de ses services et de ses actions en faveur des seniors. Le représentant français de l'OMS remettra en effet l'appellation « ville amies des aînés » lors des 4^{ème} assises seniors qui se tiendront le 20 novembre prochain à l'Arsenal.

La Ville souhaite encore aller plus loin pour promouvoir la place des seniors dans la ville en élargissant sa politique et ainsi parachever la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris dans le cadre de la charte « bien vieillir – vivre ensemble ».

Pour cela, la municipalité envisage la création d'un nouveau dispositif ayant pour but de mieux répondre aux attentes des seniors et de leur permettre de profiter pleinement de leur retraite tout en s'investissant davantage dans la vie de la cité.

Ce dispositif se décline sous la forme d'une « carte privilège » et d'un guide valorisant une offre de services (publics et privés) dédiés aux seniors. Elle permettra également de faire bénéficier tous les Messins de 65 ans et plus, d'offres commerciales préférentielles et d'une aide financière de 25 €, portée à 50 € pour les personnes non-imposables. Cette aide permettra la prise en charge d'une partie de leur abonnement pour leur pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs dispensées par les associations et structures locales conventionnées.

La mise en œuvre de ce dispositif construit au sein du Pôle Solidarité est confiée au CCAS dans le cadre de sa mission d'animation de la démarche du label « bien vieillir-vivre ensemble ».

Le coût de ce dispositif estimé à 150 000 € sera financé dans le cadre du budget du CCAS.

Ce dispositif fera l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, le CCAS et MMD précisant le rôle de chacun : la Ville de Metz via les services culture, animation-jeunesse-sport-vie associative, Espaces verts, participera avec ses partenaires traditionnels au recensement et à la construction de l'offre en termes de culture, de sport et de loisirs et prendra en charge la communication du dispositif ; Metz Métropole Développement assurera la prospection auprès des commerçants et la construction de l'offre commerciale du dispositif ; le CCAS coordonnera et mettra en œuvre ce dispositif pour lequel il assurera la gestion dans le cadre de la mission qui lui est confiée d'animation de la politique senior.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la volonté de la ville de Metz de mettre en œuvre ses engagements pris dans le cadre de la charte « Bien Vieillir-Vivre ensemble » à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création du dispositif « Pass seniors »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer tout document intervenant pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée :

Christiane PALLEZ

Service à l'origine de la DCM : Pôle Solidarité

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 5

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE